Séance du Conseil municipal du 17 juin 2019

PROJET DE RESOLUTION

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES DE LA FONDATION POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC) »

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 26 des statuts de la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC) ;

Vu la nécessité pour la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), de faire contrôler ses comptes par une fiduciaire agréée en tant qu'expert-réviseur et ayant obtenu la reconnaissance MCH2;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 13 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), la Société Fiduciaire BfB, sise rue de la Corraterie 26, 1211 Genève 11.